



Fédération Française des Pêches Sportives

## Comité Départemental 21

<http://cd21.jimdo.com>

### COMPTE RENDU

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017 DU CD 21 FFPS

Dijon, le 28 janvier 2017

#### Membres du bureau présents :

Sébastien BELORGET, Régis NICOLLE, Jérôme RAVELET, Thierry GUILLOT, Thierry PESSIN, Christian ZONCA, Christian COLLOT.

*Depuis la création du bureau le 25/08/16 avec 13 membres, MM. Gérard Thomas et Christian Jomard ont présenté leur démission.*

#### Membres du bureau excusés mandatés :

SAUSSIER Frédéric, BORDEREAU Richard et Fabrice MELINE

Membres du bureau absents : Jean Guillaume SALOM

Nombre d'électeurs: 11

Nombre de votants : 10

Commissions représentées : Eau douce,

Clubs représentés :

APC, GAC, UDFP 21

Nombre de personnes présentes : 14

La séance est ouverte à 14 heures 15

## **Ordre du jour**

- I - Rapport moral 2016 et présentation de la restructuration du CD 21 au sein de la FFPS.
- II - Rapport d'activités des différentes commissions créées
- III - Bilan financier 2016
- IV - Prise en compte des nouvelles appellations des commissions au sein du CD 21 FFPS et organisation des comptes

### **I. Rapport moral 2016**

L'année 2016 a connu un bouleversement de l'organisation de la pêche de compétition avec les regroupements des différentes fédérations en une seule, dépendant du ministère des sports : la Fédération Française des Pêches sportives (FFPS) qui est divisée en 5 commissions qui sont, eau douce, carpe, mouche, carnassier et mer. Cette organisation se retrouve au niveau régional et départemental.

Le 25 août 2016, le CD21 FFPS s'est transformé en CD21 FFPS avec une seule commission eau douce (ex pêche au coup) et un vice-président de commission carpe, la commission carpe étant à organiser ainsi que les autres commissions.

A noter que seule, la pêche au coup était organisée au niveau départemental et que les commissions carpe, mouche et carnassiers seront à créer en 2017.

Le comité départemental a été constitué par un comité directeur de 13 membres dont 12 provenant de la pêche au coup et un de la carpe.

Depuis, deux membres ont présenté leur démission pour des raisons personnelles.

La commission eau douce est composée, à ce jour, de ces 10 mêmes membres de la pêche au coup.

Le président présente à l'assemblée la restructuration de la FFPS qui a été mise en place en 2016. Des tableaux explicatifs démontrent les différentes organisations de la FFPS, ainsi que la structure adoptée au sein de notre Comité départemental FFPS avec ces diverses commissions créées et restantes à créer.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **II. Rapport d'activité de la commission eau douce**

## 1. Etat des licences

Cette année, le nombre de licences est en forte régression : 48 licenciés contre 58 en 2015  
4 clubs en Côte d'Or qui va passer à 3 pour 2017. La GBD cesse d'exister.

Le tableau qui suit montre l'évolution des licences par club et par catégorie :

	2015	2016	Différence 2015 - 2016
APC	9	10	+ 1
GAC	15	4	- 11
GBD	12	3	- 9
UDFP	21	26	+ 5
INDIVIDUELS	1	5	+ 4
Seniors masculins	45	28	- 17
Seniors féminins	3	1	- 2
Vétérans masculins	10	18	+ 8
Junior masculins (U23)	0	0	=
Cadets (U18)	0	0	=
Minimes (U14)	0	1	+ 1
Handicapés	0	0	=

## 2. Déroulement de la saison :

a) Organisations du CD 21 :

↪ Championnat 3ème division nationale plombée les 28 et 29 mai à Saint Jean de Losne.

↪ Championnat de Bourgogne Moulinet les 13 et 14 août à Saint Jean de Losne.

↪ Championnat de Bourgogne Plombée les 24 et 25 septembre à Saint Jean de Losne.

↪ Championnat de Bourgogne Vétérans le 12 novembre à Auxonne.

↪ Championnat de Côte d'Or Moulinet le 09 et 10 juillet à Saint Jean de Losne.

↪ Championnat de Côte d'Or Mixte le 19 juin à Pagny La Ville.

↪ Championnat de Côte d'Or des Clubs le 06 novembre à Pouilly en Auxois.

↪ Un concours comptant pour le Challenge Gueneau le 24 avril à Brognon étang du Buld'O

Toutes ces épreuves se sont parfaitement déroulées, le CD21 adresse un grand merci à tous ceux qui nous ont aidés à ces organisations :

- Les membres du bureau du CD21 présents ainsi que les volontaires, licenciés ou non.
- Les maires des communes sur le territoire desquelles ont eu lieu ces championnats.
- Les présidents des sociétés de pêche pour le prêt des parcours
- La Gaule de l'Auxois pour son aide lors du championnat des clubs

### **3. Challenge Michel GUENEAU :**

Le challenge a vu ses inscrits diminuer, avec 24 pêcheurs pour 2016 contre 34 en 2015  
Cette année 7 concours ont compté et les 4 meilleurs résultats ont été retenus.

Le podium 2016 :

- 1<sup>er</sup> Gérard GRANADOS (UDFP)
- 2<sup>ème</sup> Alain DOROTTE (APC)
- 3<sup>ème</sup> Romuald LEPORI (individuel)

### **III. Bilan financier 2016**

Le bilan financier est lu par le trésorier Thierry PESSIN, vérifié et signé par le vérificateur au compte Daniel BUSONT.

Dominique N-DIAYE se propose comme 2<sup>ème</sup> vérificateur aux compte il est élu à l'unanimité.

Le bilan Financier est approuvé à l'unanimité par l'ensemble de l'assemblée.

### **IV. Prise en compte des nouvelles appellations des commissions au sein du CD 21 FFPS et Organisation des comptes**

Afin d'adapter son organisation avec les différentes commissions, le CD 21 FFPS décide d'adopter le sigle CDPS 21 eau douce pour la commission eau douce (Comité Départemental des Pêches Sportives 21 eau douce). Les autres commissions pourront également avoir le sigle CDPS 21 avec le nom de la commission qui les désigne.

Cette modification d'appellation est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Les fonds du compte courant du CD 21 FFPS appartenant à la commission eau douce seront transférés sur un autre compte qui devra être créé. Ce nouveau compte créé appartiendra à la commission eau douce et s'appellera « CDPS 21 eau douce ».

Le livret bleu actuel libellé « CD 21 FFPS » appartenant à la commission eau douce changera d'appellation, il deviendra le livret bleu « CDPS 21 eau douce »

Les besoin de fonctionnement du CD21 FFPS n'étant pas encore défini, une provision de 1€ par licencié de chaque commission est décidée par le bureau directeur pour alimenter le compte.

Pour la commission eau douce le montant sera de 48€ représentant l'ensemble des licenciés de la commission.

Il restera à percevoir les dons de 1€/licencié des différentes autres commissions suite à leur création, soit 36€ pour la commission carpe et 89 € pour la commission mouche.

Cette provision définie pourra être éventuellement revue selon besoin en cours d'année.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble de l'assemblée.

Fin de l'Assemblée Générale du CD 21 FFPS à 15h30.

Fait à Dijon le 28 Janvier 2017

Le président

Régis NICOLLE



Le Secrétaire

Christian ZONCA



Le trésorier

Thierry PESSIN

